

Direction des sécurités  
Bureau des politiques publiques de sécurité

Grenoble, le 16 décembre 2022

**Le préfet de l'Isère,**

à

*Liste des destinataires in fine*

**OBJET : Appel à projets - Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2023**

Le bilan départemental provisoire de l'accidentalité routière, arrêté **au 11 décembre 2022**, révèle une augmentation importante de l'accidentalité routière, par rapport à l'année 2021. Mi-décembre 2022, **53** personnes sont décédées sur les routes du département de l'Isère contre 43 personnes à la même date en 2021, soit une augmentation de la mortalité de 23 %. Cependant le nombre d'accidents corporels constatés a diminué de 10 % avec 11 % de blessés en moins<sup>1</sup>.

Ainsi, nos efforts doivent perdurer, et même s'intensifier encore, pour l'année à venir, afin de garantir à chacun la sécurité à laquelle il a droit lors de ses déplacements. Chacun doit prendre pleinement conscience de sa responsabilité au regard de son comportement au volant.

Inscrite parmi les priorités gouvernementales, la lutte pour la sécurité routière est l'affaire de tous.

L'objectif du présent appel à projet est de mobiliser et soutenir l'ensemble des acteurs locaux, afin de poursuivre ensemble la réduction du nombre de morts et de blessés sur les routes.

Le PDASR est le cadre dans lequel sont recensées et coordonnées les actions de sécurité routière, contribuant aux orientations prioritaires de lutte contre l'insécurité routière. Il concourt notamment à leur réalisation par l'action des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), ainsi que par l'octroi de subventions et le prêt de matériel pédagogique aux porteurs de projets.

*Pour une analyse plus détaillée des caractéristiques de l'accidentalité routière en Isère, les bilans mensuels de l'année 2022 peuvent être consultés sur le site internet de la préfecture.*

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-routiere/Barometre-de-la-Securite-Routiere-en-Isere>

1 Données non consolidées à ce jour

## **Déroulement de l'appel à projets PDASR :**

Afin d'élaborer un programme annuel cohérent avec ces priorités, je vous invite à me faire part de vos propositions d'actions pour l'année, **avant le 15 février 2023**, en complétant la fiche projet, accessible depuis le site internet de la préfecture :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-routiere/Le-Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR/PDASR-2023>

Cette fiche est à compléter de la manière la plus précise possible, et à retourner avant la date ci-dessus **uniquement en fichier informatique**, datée et signée, par mail à l'adresse :

[pref-securiteroutiere@isere.gouv.fr](mailto:pref-securiteroutiere@isere.gouv.fr)

Les porteurs de projets peuvent se référer aux annexes de la fiche projet, pour connaître le détail des moyens matériels (outils de sensibilisation) et humains (IDSR) que nous mettons à leur disposition. Les intervenants départementaux de sécurité routière sont notamment à leur disposition pour animer les actions retenues dans le cadre du PDASR.

Je précise que les porteurs de projets peuvent solliciter une subvention partielle ou totale, dont l'attribution sera validée par le comité de pilotage en début d'année.

Dans la mesure où des projets feraient l'objet de cofinancements, je serai plus enclin à y apporter également une participation de l'État.

Les porteurs de projets ayant transmis une fiche projet complète accompagnée des justificatifs nécessaires (devis, partenariats etc) seront informés par un arrêté préfectoral du montant éventuel de la subvention attribuée **mi-avril 2023, au plus tard**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projets auprès des différentes structures et établissements placés sous votre autorité, voire de tout acteur local susceptible d'entreprendre une action pertinente dans ce domaine.

J'attire votre attention sur les nouveaux enjeux locaux, définis dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO) sur 2023-2027 que sont les seniors et les publics sensibles dans les quartiers défavorisés.

Également, les nouveaux modes de déplacement tels que les « Engins de Déplacement Personnel Motorisés » (EDPM) et vélos à assistance électrique sont de plus en plus nombreux dans nos paysages urbains et deviennent un axe prioritaire.

Des actions en faveur de ces axes seront donc particulièrement à développer.

Je vous invite, en tout état de cause, à me faire part de l'ensemble de vos projets, y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas d'aide financière, afin d'avoir une vision globale de toutes les actions, et pouvoir les relayer le plus largement possible, lorsqu'elles participent à l'amélioration de la sécurité routière dans le département de l'Isère.

Je sais pouvoir compter sur chacun de vous, et vous remercie à nouveau de votre engagement aux côtés de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière.

### ***Destinataires in fine***

Mesdames et Messieurs les sous-préfets,  
Madame la directrice départementale de la sécurité publique,  
Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale,  
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère,  
Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole,  
Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Isère,  
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours,  
Madame la directrice académique des services de l'Éducation Nationale,  
Madame la directrice départementale de la cohésion sociale,  
Monsieur le directeur départemental des territoires,  
Monsieur le directeur départemental de la protection des populations,  
Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation,  
Madame la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse,  
Madame la directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités,  
Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble,  
Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne,  
Mesdames et Messieurs les délégués du Préfet,  
Mesdames et Messieurs les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière.